

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 26 Juin 2018**

**DELIBERATION N°2018-24**

**OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE EN CAP A, B ET C**

**Ont participé à la présente délibération :**

**COLLEGE DES COMMUNES**

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, KARSENTI, Mme AMIEL, MM. TENE, LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. SOLERA représenté par Mme HORN, M. DESCLAUX représenté par M. SAVELLI, M. RASPEAU est représenté M. IZARD.

**COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS**

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : M. CAPBLANQUET représenté par Mme AMIEL, Mme COUTTENIER représentée par M. TENE.

**REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

Administrateurs titulaires présents : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme VOLTO représentée par M. CLEMENT.

## **Contenu délibération :**

Le Président informe les membres de l'assemblée, qu'à la suite de la démission de Mme Lysiane MAUREL, maire d'AUSSONNE de ses fonctions de représentante titulaire des collectivités et établissements affiliés, il convient de désigner un nouveau représentant titulaire pour siéger aux commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A, B et C.

Le Président rappelle que conformément à l'article 5 du décret n° 89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les élus siégeant en CAP sont désignés par le Conseil d'Administration parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative.

### **Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- De désigner M. Marc PERE, maire de L'UNION, en qualité de membre titulaire aux commissions administratives paritaires (CAP) des catégories A, B et C.

Fait à Labège,  
Le 26 Juin 2018

Le Président,

Pierre IZARD